fatiguent vite, encore qu'on parvienne d'abord à les supporter.

Grâce à l'eau des sources du Saulchoir, qui contient des principes toniques et reconstituants, qui n'échauffe pas, ne constipe pas, ne noircit pas les dents, qui est toujours tolérée même par les estomacs les plus faibles et plus délicats — chacun pourra réparer ses forces et fortifier son sang de la façon la plus efficace et sans le moindre accident.

N'oublions pas, d'autre part, que la source du Saulchoir fournit la meilleure eau de table connue. S'adresser, pour les commandes, 17, rue Neuve, à la librairie du *Journal de Roubaix*, chez MM. Delaporte, Deschodt, Quaghebeur, Dienne, Corbeaux, Delarra, Duburcq, Cambier et dans toutes les bonnes pharmacies, chez MM. Montgnies, rue du Bois, Tiberghien, Calonne et Duthoit, rue de l'Epeule, Dendievel, rue Saint-Georges, Durant, rue de l'Ermitage, Desfontaines, Grande-Place, à l'Epicerie Centrale. 53055–26440

Hem-lez-Lannoy. — Le concours de tir à 100 mètres offert par les carabiniers aux amateurs français et étrangers aura lieu les 3, 7, 10, 17, 18 et 31 mai.

De nombreux prix seront attribués aux points, à la belle balle et au bas nombre. Le premier prix d'une valeur réelle de cent francs consiste en un magnifique objet d'art donné par un protecteur de cette société.

LE MASSON, dentiste, *cabinet fondé en 1866*. Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.
Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX. 24863–49520

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.**, un excellent **TIMBRE CAOUTCHOUC** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boîte en métal blanc inoxydable.
Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusque **2 fr. 50**, selon le genre. 52206–26052

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

2 MAI 1848. — Un arrêté du commissaire général de la république française dansle département du Nord déclare le sieur Messen déchu de la concession du Canal de Roubaix, pour n'avoir pas exécuté, en temps voulu, les travaux stipulés par l'adjudication et ordonne des mesures pour qu'il soit procédé le plus tôt possible à l'adjudication du canal sur une mise à prix fixée par les ingénieurs. Suivant le projet dressé à cette fin par M. Kolb, ingénieur en chef du département, la dépense totale s'élevait à 3.848.000 francs. (Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. V, p. 359).

2 MAI 1890. — Grèves à Roubaix (suite). — La grève est générale ; MM. Vel-Durand, préfet du Nord, le général Bidot, Welter, procureur de la République se tiennent en permanence à la mairie. Une vingtaine d'arrestations sont opérées pour cris séditieux et entraves à la liberté du travail. Les grévistes commettent des dégâts importants chez MM. Isaac Holden à Croix, chez MM. Moulé-Lamarre à Wasquehal, Hannart à Wasquehal, Veuve Voigt à Wasquehal : La force armée est obligée d'intervenir.

TOURCOING

Le nouveau commissaire. — Le successeur de M. Chamberlin, M. Cotard, est venu, vendredi, pour reconnaître son poste. Son installation définitive n'aura lieu que dans le courant de la semaine prochaine.

Le mois de Marie à Notre-Dame de Lourdes. — Voici, pour la semaine prochaine, l'ordre des cérémonies des pèlerinages qui se font chaque année à l'église de Notre-Dame de Lourdes.

» Dimanche 3. — Grand'Messe Solennelle à dix heures. Vêpres à deux heures et demie. A six heures et demie, récitation du rosaire et Salut solennel pour les membres de l'archiconfrérie et pour les malades et infirmes recommandés par les Pèlerins.

» Lundi 4. — A six heures, messe de Communion et de Pèlerinage pour les habitants du Pont-de-Neuville.

» Mardi 5. — A six heures, Messe de Communion à laquelle assisteront les paroissiens de la rue de l'Amiral Courbet. — A neuf heures, Messe de Pèlerinage par M. l'aumônier du pensionnat de Notre-Dame des Anges ; les chants seront exécutés par les élèves de ce pensionnat.

» Mercredi 6. — A six heures, Messe de Communion à laquelle assisteront les habitants de la rue Auber. — A huit heures et demie, Messe de Pèlerinage par M. l'aumônier du pensionnat de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs ; les chants seront exécutés par les élèves de ce pensionnat.

» Jeudi 7. — Fête de l'Ascension. A dix heures, grand' Messe Solennelle par M. l'aumônier du pensionnat Saint Michel ; les chants seront exécutés par la Chorale de ce pensionnat. Vêpres à deux heures et demie avec Sermon. A six heures et demie, récitation du Rosaire et Salut Solennel pour les membres de l'Archiconfrérie et pour les malades et infirmes recommandés par les Pèlerins.

» Vendredi 8. A six heures, messe de communion et pèlerinage pour les habitants de la rue de la Baille.

» Samedi 9. Messe de communion et de pèlerinage par les Petites Sœurs de l'ouvrier. A cette messe assisteront les habitants de la rue d'Halluin.

Un acte de brutalité. — Un jeune homme de 17 ans, Achille Couroubie, demeurant à la Marlière, était assis, vendredi, vers 4 heures de l'après-midi, sur un arbre, déposé dans un jardin non clos de la rue du Tilleul. Le propriétaire du terrain, M. D..., vint à passer avec son domestique et un grand chien de garde. Le domestique saisit brutalement le garçon par le collet, le renversa par terre et excita en même temps le chien. L'animal se jeta sur Conrouble, lui mit une partie de ses vêtements en lambeaux, et lui fit plusieurs morsures assez profondes, entre autres à la cuisse gauche et au mollet droit. C'est avec peine qu'on parvint à faire lâcher prise au chien, devenu furieux.

Il y a eu plusieurs témoins de cette incroyable scène et ils ont accompagné le jeune homme au bureau de police, pour déposer des faits. Quant au pauvre garçon, il était encore, après une demi-heure, tout hébété.

Le domestique sera poursuivi pour violences, et le propriétaire pour divagation de chiens.

Nous croyons utile de rappeler à cette occasion que, conformément à l'arrêté municipale de 1889, aucun chien ne peut sortir sur la voie publique du 1er mai au 31 aout s'il n'est tenu en laisse. Du 1er septembre au 30 avril, la laisse n'est pas exigée, mais l'animal doit être accompagné de son propriétaire.

Halluin. — A huit heures a eu lieu l'inauguration, à Menin, de la nouvelle salle du *Vooruit*.

L'établissement est entièrement transformé depuis deux jours; il y a eu conférence par des délégués de Gand. Concert, banquet ; le drapeau rouge flottait sur le haut de l'ancienne cheminée.

La société coopérative a envoyé son pain à Halluin avec les chevaux attelés et portant banderolle rouge ; le cocher, bottes, gants et chapeau rouges a fait son entrée et a excité la curiosité.

LILLE

Monstrueux. — A Lille, une locataire âgée, fatiguée, vivant de son travail, devait deux mois de loyer, soit 24 francs; c'était beaucoup pour la pauvre vieille qui gagnait péniblement 60 francs par mois.

Il y a, à Lille, une compagnie pour le recouvrement des mauvais loyers. Le propriétaire passe ses droits à la Compagnie en subissant une petite perte, et la Compagnie se charge d'être impitoyable à sa place.

Or, la Compagnie en question a poursuivi la locataire. Elle a fait des significations et commandements de rigueurs, pendant lesquels le galetas n'a pu être mis en location, de sorte que le juge a arrêté ainsi le compte des frais ; 24 francs en principal, 24 francs pour indemnité de relocation, 100 francs pour les frais faits et les frais à faire (il s'agit probablement de la vente du mobilier), total pour deux mois de loyer d'une chambre qui se loue 12 francs : 148 francs.

Que dites-vous de cette pauvre femme dans son grenier qui, pour n'avoir pu payer 12 francs, apprend tout à coup qu'elle en doit 148.

Ainsi l'exige la loi dans notre siècle de progrès.

DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES MILLE PARFUMS
Préparé par FERRAILLE Aîné
Croix, près Roubaix.
Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 48000–23333

NORD

Le droit de réquisition. — *L'Officiel* de vendredi contient un arrêté du ministre de la guerre au sujet du droit de réquisition dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais: en voici le dispositif :

« A l'occasion des rassemblements de troupes qui ont lieu dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, le droit de réquisition sera exercé pour le logement, le couchage, la subsistance et les transports de ces troupes conformément aux dispositions de la loi et du décret susmentionnés, depuis le 29 avril 1891 jusqu'à la date qui sera ultérieurement indiquée pour la rentrée de ces troupes dans leurs garnisons. »

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 1er mai

Présidence de M. PARENTY, vice-président

Violences. — Lundi dernier, à Halluin, un habitant appelé Destailleurs, rencontrait un ancien camarade, Vanharck, lui allongea dans les reins un violent coup de pied : il est condamné à huit jours et seize francs d'amende.

Vol d'effets. — Une servante qui habite aujourd'hui Lille mais qui avait été au service de Mme Wassenove, à Roubaix, encourt une peine de quatre mois de prison, pour avoir emporté de chez sa maîtresse des chemises, jerseys et autres effets mobiliers.

Pour outrages envers l'agent Dumez, J. B. Prévost cueille une peine d'un mois et 16 francs d'amende.

Me CONFORME.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Audience du 30 avril

Présidence de M. FRANÇOIS ROUSSEL, juge.

Entre étrangers

Voici une question de compétence qui ne manque pas d'intérêt.

MM. L. A. Legrand sont commerçants en Belgique; ils ont une succursale à Roubaix qui était dirigée par M. Duhau depuis octobre 1890. Ils viennent de le congé dier et celui-ci demande des dommages et intérêts pour résiliation du contrat de représentation et pour brusque congé.

MM. L. A. Legrand opposent une exception d'incompétence du tribunal de commerce de Roubaix disant qu'il n'y a pas lieu d'appliquer l'article 420 du code de procédure civile et que les juges de Roubaix doivent renvoyer la cause devant le tribunal du siège social des défendeurs, soit en Belgique.

Ils excipent de ce qu'ils sont étrangers eux et leur agent, que le débat s'agite entre étrangers et que l'engagement n'est commercial qu'à l'égard d'une des deux parties. Ils citent à l'appui divers arrêts notamment un arrêt de Lyon du 15 juin 1882.

Au nom de M. Duhau il est répondu que la jurisprudence invoqué est surannée, et que de nombreux arrêts se sont prononcés récemment en sens contraire.

La cour de cassation s'est prononcée le 21 février 1887 en faveur de la compétence invoquée dans une espèce identique. Là aussi les parties étaient étrangères, l'employé brusquement révoqué assignait ses patrons non devant le tribunal de leur domicile mais devant celui du lieu où il fournissait ses services et recevait ses salaires. Tel est le cas actuel.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

— Samedi 2 mai, de 4 à 7 heures du soir, inscription des pigeons pour le 2e concours de l'Union fédérale, sur Ailly-sur-Noye, organisé à la société « le Pigeon Macot » établie chez le sieur Hubert Fassin, 21, rue Paul Bert, (Au Pile.)

— *Fédération colombophile roubaisienne.* — Résultat du Concours de Clermont du 26 avril, société du Pigeon roubaisien, chez M. Dérégnaucourt, rue d'Inkermann, 381 pigeons, lâcher à 6 heures 3), temps passable vent Nord.

1er prix, Planquart; 2e Mulliez, 3e Ladsous, 4e Bausire, 5e Vermech, 6e Dumont, 7e Ladsous, 8e Demeulenaere, 9e Corbusier, 10e Vanheuzienne, 11e Vaquier, 2e Latpuy; 13e Lepers, 14e Varrasse, 15e Durez, 16e Ladsous, 17e Vanlenzienne, 18e Draux, 19e Mahieu.

20e prix, Varrasse; 21e Liagre, 22e Vaquiez, 23e Demeulenaere, 24e Stuyen, 25e Bauvens, 26e Hancq, 27e Vandewicque, 28e Dehas, 29e Loof, 30e Renaux, 31e Demeulenaere, 32e Belmère, 33e Deftrenne, 34e Losfeld, 35e Mathon, 36e Deleu, 37e Draux, 38e Millescamps.

Aujourd'hui samedi 2 mai, de 2 à 6 h. 1/2, mise en paniers pour le concours de Clermont, chez M. Dhal, à la Croix-Blanche. Les amateurs sont priés de se présenter de bonne heure afin d'éviter l'encombrement.

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX*. — *Déclarations de naissances du 1er mai.* — Hubert Crouset, rue du Grand-Chemin, cour Cocu, 16. — Albert Verbeke, rue Pierre-de-Roubaix. — Henri Duflot, rue de l'Ommelet, 57. — Edmond Dehaere, rue Jean-Bart, 29. — Victor Bartholmot, rue des Longues-Haies, 196. Arthur Verstraeten, boulevard d'Armentières. — *Déclarations de décès du 1er mai.* — Léonie Pontzeele, 21 mois, rue Bernard. — Marie Dewyndt, 2 ans 8 mois, rue de la Guinguette, 43. Polydore Mannekens, 2 mois, rue Cuguot, 12. — Jean-Baptiste Leclercq, 61 ans, Hôtel-Dieu. — Jean-Baptiste Florin, 40 ans, Hôtel-Dieu. — Stéphanie Derville, 77 ans, rue de Béthune, 8.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 1er mai.* — Théodore Duquesne, rue de la Croix-Blanche. — Jeanne Dejonckeere, Pont de Neuville. — Marie et Firmin Boqué, jumeaux, rue de Gand. — Pierre Lecomte, rue du Triangle. — Louis Coupleux, rue du Pont-de-Neuville. — *Déclarations de décès du 1er mai.* — Pauline Dasurmont, 12 jours, rue Auber. — Julie Vienne, 78 ans, sans profession, rue des Piats. — Charles Coudyser, 48 ans 10 mois, rue du Jamhon. — Floris Picavet, 61 ans 11 mois, tisserand, rue Debuchy.

MOUVEAUX. — *Déclarations de naissances du 23 au 30 avril.* — Marie Mestack, la Motte. — Julia Demuynck, la Motte. — Blanche Huys, les Bonnets. — Désiré Demuynck, la Croix-Bouillette. — *Déclarations de décès du 23 au 30 avril.* — Catherine Van Ranst, 21 ans 1½ mois, les Durlez. — Henriette Selosse, 77 ans 9 mois, les Durlez.

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 23 au 30 avril.* — Albert Duilleul, au Jamhon. — Henri Willem, à la Cornet e. — *Déclarations de décès du 23 au 30 avril.* Héléna Desrumaux, 17 jours, au Bas-Chemin. — Catherine Knockaert, 71 ans, à l'Hospice.

FOREST-LILLE. — *Déclarations de naissances du 1er au 30 avril.* — Jules Debaes. — Angèle Duhar. — Augustin Castel. — Germaine Leuridant.

HEM. — *Déclarations de naissances du 15 avril au 1er mai.* — Marthe Garçon, Trie. — Marie Lienar, Petit-Launoy. — Henri Nys, Trois-Baudets. — Elise Joseph, Trois-Baudets. — Jules Delière, Voisinage. — Léonie Deck, Trie. — Claire Dubus, Petit-Lannoy. — Berthe Charlet, Petit-Lannoy. — *Publications de mariages.* — Henri Delerue, 35 ans, tisserand, à Hem, et Lucia Dumoulin, 26 ans, journalière, à Toufflers. — Henri Prévot, 27 ans, ouvrier teinturier, à Hem, et Elise Monnier, 26 ans, journalière, à Hem. — Henri Decroo, 36 ans, domestique, à Hem, et Vancoppenolle, 29 ans, journalière, à Hem. — *Déclarations de décès du 15 avril au 1er mai.* — Charles Leleu, 19 ans, Petit-Lannoy. — Amand Philippe, 1 an 6 mois, Trois-Baudets. — Henri Nys, 1 heure, Trois-Baudets. — Léonie Veckeus, 1 an, Trie. — Joseph Room, 6 mois, Petit-Lannoy. — Marie Lelen, 22 ans, Petit-Lannoy.

DOTTIGNIES. — *Déclarations de naissances du 18 au 30 avril.* — Philomène Bockland. — Omer Callens. — Angèle Ponthieu. — *Mariages.* — Constantin Verdonck, 63 ans, domestique, à Dottignies, et Clémence Vienne, 2? ans, servante, à Dottignies. — Ivos Speuder, 32 ans, tisserand, à Dottignies, et Philomène Renard, 28 ans, tisserande à Dottignies. — *Déclarations de décès du 18 au 30 avril.* — Emile Lahousse, 64 ans, laboureur, hameau du Bœuf. — Achille Vandendorpe, 1 an, hameau Croix-Rouge. — Adèle Lahousse, 63 ans, ménagère, hameau du Bœuf. — Joseph Catteloin, 14 mois, hameau du Rond Cheval. — Catherine Delberghe, 93 ans, hameau du Quevaucamp.

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure
Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE
COUPE ET FAÇON GARANTIES 4930–3?223

[redacted]

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BREUVAL-DERVILLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Stéphanie DERVILLE, veuve de M. Florentin BREUVAL, décédée à Roubaix le 1er mai 1891, à l'âge de 78 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 3 courant, à 3 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Béthune, 8 fort Cordonnier.

Les amis et connaissances de la famille DESFRENNES-HULSTAERT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Marguerite-Elise-Fidéline DESFRENNES, décédée à Roubaix, le 2 mai 1891, à l'âge de 1 an et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Anges solennels qui auront lieu le dimanche 3 courant, à 4 heures, en l'église St-Martin à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Ternaux, 22.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église de Croix, le lundi 4 mai 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Nicolas RŒKENS, jardinier, décédé à Croix, le 30 mars 1891, dans sa 25e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 4 mai 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Emma-Louise MALFAIT, décédée à Roubaix, le 2 mai 1890, dans sa 3e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. De la part de la famille Malfait-Deviere.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 4 mai 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Odile-Adèle GOUI, veuve de M. Adolphe DUPRIEZ, décédée à Roubaix, le 17 avril 1891, dans sa 35e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

[redacted]

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

1er MAI 1707

LA GRANDE BRETAGNE

Comme royaume, c'est de ce jour-là qu'elle date; jusqu'à ce moment, il y en avait eu deux dans l'île, celui d'Angleterre et celui d'Ecosse, à partir du 1er mai il n'y eut plus que « le Royaume uni de la Grande Bretagne. »

Longtemps l'Angleterre et l'Ecosse avaient vécu côte à côte en ennemies, leur histoire ne comptait pas moins de 314 combats qu'elles s'étaient livrés; depuis un siècle (1603) les deux couronnes se trouvaient sur une même tête, celle des Stuarts, de race écossaise, mais c'était là une union purement personnelle, et si l'Ecosse était gouvernée par un vice-Roi, elle l'était au nom de son Roi résident à Londres comme Roi d'Angleterre, avec son parlement distinct, et ses lois séparées.

Cette situation n'avait nullement fait disparaître l'animosité séculaire des deux nations, et l'on put redouter un retour à l'ancien état de choses lorsque la révolution de 1688 ayant chassé d'Angleterre le roi Stuart Jacques II au profit d'abord de son gendre Guillaume d'Orange et de sa première fille Marie, puis de sa seconde fille Anne, et celle-ci n'ayant pas d'enfant, l'Angleterre pour s'assurer la continuation d'une dynastie protestante, eut appelé à la future succession la branche des Stuarts de Hanovre, au préjudice du dernier fils de Jacques II, catholique et réfugié en France. Cet acte, particulier à l'Angleterre, n'obligeait nullement l'Ecosse qui pouvait refuser d'en faire autant et rappeler le véritable héritier légitime, « le Prétendant ».

C'est pour parer à ce danger que le gouvernement anglais fit adopter « l'acte d'union », et, chose remarquable, au plus grand mécontentement des deux nations, les Anglais s'indignant de voir les Ecossais participer désormais à tous les avantages de leur prospérité commerciale, ceux-ci ne pouvant souffrir que leur pays cessât d'être un royaume pour devenir une province, et que leur antique indépendance s'humiliât devant l'orgueil anglais.

Dans les conférences entre les commissaires des deux nations désignés pour régler les conditions de l'union, les Anglais s'étaient fait la part du lion ; ils n'accordaient à l'Ecosse dans le futur parlement uni qu'une représentation de 44 députés, quand sa population lui donnait proportionnellement droit à 66, et de 16 pairs seulement dans la Chambre des Lords ; il est triste de dire qu'ils avaient obtenu le consentement des commissaires écossais en les corrompant à prix d'argent.

Un cri de rage et de trahison s'éleva dans toute l'Ecosse. le Parlement, écossais vit arriver de toutes parts, des villes et campagnes, des adresses de protestation, (il ne s'en trouva qu'une seule en faveur de l'union); sur plus d'un point il y eut des menaces et des tentatives d'insurrection, mais finalement, le Parlement, dominé et surtout acheté par l'or anglais, vota l'acte d'union sans autre changement que la stipulation que les « insignes royaux » ne seraient pas enlevés d'Edimbourg, le Parlement anglais le vota à son tour le 23 mars, et le 22 avril le Parlement d'Ecosse ferma ses portes pour ne plus les rouvrir jamais ; à dater du 1er mai, l'union fut consommée.

L'avenir devait démontrer qu'elle était utile aux intérêts des deux pays, mais elle excita d'abord un tel mécontentement que, six ans après, une motion faite au Parlement uni pour la rapporter ne fut repoussée que par quatre voix de majorité; il ne fallut pas moins de 40 ans pour qu'on effaçât enfin des épées écossaises la devise favorite; « Prospérité à l'Ecosse et point d'Union ! ».

2 MAI 1794

BÉDOIN

C'est un bourg du département de Vaucluse, situé à 15 kilomètres au N.-E. de Carpentras, au pied du versant méridional du mont Ventoux ; sa population, d'environ 2,000 habitants, dont une centaine de républicains s'était alors grossie de quelques centaines de proscrits, anciens partisans persécutés soit du pouvoir pontifical renversé depuis quelques années, soit de la Monarchie, et dont le principal représentant était M. de Molière, ancien colonel du régiment d'Auvergne.

Vers la fin de 1793, au moment où le Midi était en feu et la Vendée en pleine guerre, régnait à Avignon le féroce Jourdan Coupe Têtes, le sanglant bitteur des massacres de la Glacière (16 octobre 1791), mais depuis lors enrichi par la rapine, par les achats frauduleux de biens nationaux, et assez disposé à déserter la République en danger et à devenir conservateur puisqu'il avait quelque chose à conserver. Maître de la force publique, à la tête d'une armée de brigands, il se flattait d'en pouvoir faire, s'il voulait, le noyau d'une insurrection dans le Midi, et s'était facilement laissé amener à des pourparlers avec les royalistes de Bédoin.

Il y était venu en janvier 1794, y avait, pour donner le change aux patriotes de l'endroit, planté en grande pompe un arbre de la liberté surmonté d'un drapeau et coiffé d'un bonnet rouge, mais s'était secrètement rendu la nuit chez M. de Molière, et y avait promis son concours à une prise d'arme moyennant la promesse d'être rétabli dans le grade de général, d'être anobli avec le droit de porter le nom d'une de ses propriétés, avec un revenu de 20,000 livres, enfin amnistie complète, et remise préalablement d'une somme de 25,000 francs.

Seulement, une fois les 25,000 francs en or apportés chez lui à Avignon, Jourdan se montra beaucoup moins pressé de préparer la prise d'armes, et bientôt, dénoncé lui-même, pour ses rapines et sa tyrannie même envers les patriotes, au représentant Maignet, buveur de sang réactionnaire, mais qui était du moins irréprochable au point de vue de la probité, il fut arrêté au mois d'avril et envoyé à Paris pour y être jugé.

A la nouvelle de son arrestation, les royalistes de Bédoin ne doutèrent pas qu'il ne les eût dénoncés, et comprirent qu'ils n'avaient plus que deux partis à prendre: s'enfuir ou se préparer au combat; sans réfléchir suffisamment à ce qu'ils allaient faire, quelques uns d'entre eux se portèrent, dans la nuit du 1er au 2 mai, sur la place où était planté l'arbre de la liberté, l'arrachèrent le brisèrent, en jetèrent les débris dans un fossé; le bonnet phrygien mis en lambeaux fut précipité dans un puits; ensuite on se rendit à la Mairie où se trouvaient affichés les décrets de la Convention, les affiches furent arrachées et leurs fragments déchirés répandus dans la boue.

Les patriotes portèrent aussitôt plainte à Maignet qui entra dans une épouvantable colère, et envoya le quatrième bataillon de l'Ardèche qui avait pour commandant un jeune homme de 22 ans destiné à devenir célèbre plus tard sous le nom de duc d'Albuféra. Le 4 mai Suchet arriva à Bédoin, assisté de l'agent national de Carpentras, nommé Lego; les malheureux habitants furent parqués dans l'église, sommés de faire connaître les coupables, et comme aucun ne répondait on mit le feu à l'autel, aux ornements, tableaux, statues, après quoi on en garda 200 auxquels on assigna l'église pour prison. Nous dirons prochainement ce qui advint d'eux et de Bédoin, c'est un des plus épouvantables épisodes de la Révolution, et ce n'est pas une mince surprise d'y voir associé le nom du futur maréchal qui devait être plus tard un modèle de modération et d'humanité.

CHAMP DE FOIRE

CIRQUE EUROPÉEN, direction Lenka. — Bureaux à 7 heures. Spectacle à 8 heures. — Samedi 2 mai. Au bénéfice des célèbres Relampagos Bourbonnel Balaguer, acrobates sauteurs. 1re fois. La Batonde grand tournoi par 20 santeurs. Les 5 relampagos bénéficiaires. — Miles Delepierre, grand succès mondial, les plus fortes musiciennes du monde. Dimanche 2 représentations à la demande générale. Représentation enfantine, à 3 heures. Prix des places ordinaire. Le bureau de location est ouvert toute la journée.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 1er mai. — Bien que ce soit aujourd'hui jour de liquidation de nos rentes, le marché est très calme. On se préoccupe peu de la manifestation annoncée depuis si longtemps et qui parait du reste n'avoir aucune importance. La liquidation a été facile. La hausse des deux dernières bourses amène quelques réalisations, de là le léger recul de nos rentes, les dispositions restent bonnes. Londres est fermé de ce côté aucune indication.

Le 3 0/0 est à 94.67 1/2, le nouveau est lourd à 92.95. Les actions de nos grandes sociétés de crédits continuent à être fermes. Le Foncier est à 1266, la Banque de Paris fait 812.50, le Crédit Lyonnais est à 780. Nos grands chemins sont un peu lourds. Les fonds étrangers varient peu. L'Italien est comme hier à 93 67 1/2, l'Extérieure est à 75 13/32.

Les fonds Ottoman sont très faibles. En Banque, les Valeurs de cuivre sont plus offertes. L'Alpine varie peu. La Minière Transvalienne est à 23 fr. Les parts bénéficiaires du Crédit provincial sont à 11 fr. L'obligation Porto-Rico est à 240. L'obligation Linarès à Almeria se négocie à 260. DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme

BIBLIOGRAPHIE

Traité du Tissage mécanique, par Franz Reh, ingénieur, professeur de technologie mécanique à l'Ecole des Industries textiles de Vienne (Autriche), traduit de l'allemand avec autorisation spéciale de l'auteur par André Simon, manufacturier, un volume in 8°, accompagné de 306 figures inédites dans le texte.

Depuis une vingtaine d'années, les métiers mécaniques, dont l'usage avait semblé tout d'abord limité, ont pris un développement inattendu dans toutes les spécialités textiles. Leur application au tissage de fils d'origines très diverses n'a pu être réalisée qu'au prix de modifications, de variantes considérables dans les moyens d'exécution.

Aussi importe-t-il, pour toute personne s'intéressant au tissage mécanique, de connaître non seulement les métiers dont elle s'occupe, mais les machines similaires ou analogues, soit pour utiliser les solutions déjà acquises et s'épargner des recherches onéreuses, soit pour se mettre en garde contre des moyens essayés et justement abandonnés.

Jusqu'à présent, les auteurs qui avaient abordé la technologie du tissage mécanique s'étaient surtout appliqués à la rédaction de manuels, utiles sans doute, mais limités presque absolument à des spécialités. Les illustrations accompagnant ces monographies donnaient l'aspect extérieur des machines plutôt que la représentation exacte des mouvements.

Au contraire de ses devanciers, M. le professeur Franz Reh a su grouper avec une grande méthode, avec une science pratique incontestable, les éléments constitutifs des métiers automatiques de tous genres et montrer comment l'agencement bien calculé des organes en assure le fonctionnement industriel. Sans parti pris, sans opinion préconçue, l'auteur guide le lecteur pas à pas et le met à même de se former une opinion personnelle sur le mérite des constructions et sur la valeur des divers systèmes français, anglais, suisses, allemands, etc.

La clarté des descriptions et l'abondance des figures (plus de 300 intercalées dans le texte) rendent véritablement attrayante une étude que, faute de documents suffisants, les ingénieurs-constructeurs, les fabricants et les directeurs d'usines devaient poursuivre péniblement.

L'ouvrage se divise en trois parties principales : la première traite des évolutions de la *chaîne* et fournit la description raisonnée des appareils multiples destinés à régulariser la livraison des fils longitudinaux avant tissage, l'étude des moyens nombreux et complexes usités pour produire automatiquement l'ouverture et la fermeture du *pas*, l'enroulement progressif de l'étoffe.

La deuxième partie comprend les mouvements nécessaires à l'incertion de la *trame*, c'est-à-dire les systèmes de châsses et les commandes imaginées pour en faire varier l'action, la structure et le guidage des navettes, les dispositions des boites à changements de trame, etc.

Dans la troisième partie sont réunis les mécanismes propres à prévenir les défauts de tissage et les avaries du matériel, lorsqu'un fil de trame casse ou qu'un fil de chaîne fait défaut, puis les moyens préventifs contre les accidents dont le personnel pourrait être victime.

Après avoir indiqué le but de chaque appareil, M. Reh décrit le type généralement employé et joint à cette analyse des dessins qui permettent au lecteur de suivre sans fatigue l'étude détaillée de tous les mouvements. Viennent ensuite les modifications du type pris pour base, avec l'indication des causes qui les ont motivées et toujours la représentation linéaire des organes essentiels. Des diagrammes, s'il est utile, traduisent graphiquement la loi des divers mouvements et des calculs permettant de contrôler les préférences des constructions pour certaines solutions, pour des formes déterminées d'excentriques, par exemple, ou d'autres organes de transmission.

Le livre de M. le professeur Franz Reh arrive à son heure et M. André Simon a fait œuvre utile en présentant au public une traduction française de cet important traité, qui doit nécessairement se trouver entre les mains de tous les fabricants et directeurs de tissages mécaniques ; les indications pratiques qu'ils y trouveront résumées constitueront pour eux un guide indispensable.

Nous tenons cet ouvrage à la disposition de nos lecteurs contre la somme de quinze francs.

LE MARGAUX-BIJON

Est un vin fin naturel de Bordeaux, vieux en bouteilles, qui se distingue par une saveur délicieuse qui lui est propre. Comme tous les grands vins girondins, il est mœlleux, velouté, tannique, mais il a sur eux l'avantage de pouvoir être vendu la moitié du prix de sa valeur commerciale, étant livré exclusivement par le propriétaire.

Prix.... { 27 fr. la caisse de 12 bouteilles. / 50 fr. — 25 — }

Franco de tous frais, en gare destinataire.

Un double échantillon est envoyé *gratis* et *franco* en s'adressant à M. HENRI BIJON, propriétaire, à BORDEAUX. 26267

MÉDECINE *Maladies* de la *Gorge* de *Voix* et de la *Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et le *tabac*. — Faites usage des **Pastilles de Dethan**, au sel de Berthollet. La boîte, **2 fr. 50**.

Maladies de l'*estomac* et des *intestins*, *digestions pénibles*, *manque d'appétit*, *aigreurs*, *renvois*, *vomissements*, *diarrhée*, *coliques*, etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson**, au bismuth et magnésie. Pastilles : **2 fr. 50**; Poudre : **5 fr.**

Appauvrissement du sang, *faiblesse de tempérament*, *manque d'appétit*, *fièvres*, *maladies nerveuses*. — Faites usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, *fortifiant*, *digestif*, *fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*. La bouteille **4 fr.**
DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, Paris, et à dans les principales pharm. de France. 1888

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesses), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 octobre 1890.

Je fait personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats. Dr L. RAVAUD.

M. le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888 : « J'ai prescrit avec le plus grand succès et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle. »

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boites : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas, 45 ans de succès ; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi *franco* contre mandat-poste. En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, à Paris. Dépôt à Roubaix chez : MM. Morelle-Bourgeois, épicier; Desfontaines, épicier; Cheminade, épicier. 24853

Société Française des Télégraphes Sous-Marins

anonyme au capital de 11 millions entièrement versés.
Siège social : 32, rue Caumartin
Concessionnaire de 6,754 kilomètres de câble sous-marins

14,200 Obligations de 500 francs 5 0/0

rapportant **25** fr. par an (mai-novembre), et remboursables à 500 fr. en 30 ans, par tirages semestriels, à partir du 1er mai 1892.

On souscrit : Samedi 9 mai et, dès à présent, par correspondance : Crédit Industriel; Société Générale; Banque d'Escompte; Banque Internationale de Paris; Crédit Mobilier. — L'emprunt est destiné à terminer, dès cette année les dernières sections du réseau, par les soins de la Société Générale des Téléphones, qui en a pris à forfait la construction et la pose.

Les produits nets sont évalués à 1,920,000 francs, comprenant une somme de 355,000 francs de Garanties et de subventions qui couvre, à elle Seule, le service de l'intérêt des 14,200 Obligations.

PRIX D'ÉMISSION : 487 FR. 50

50 francs en souscrivant; 150 francs à la répartition; 150 francs le 15 juin; 137 fr. 50 le 15 juillet 1891. Faculté d'anticiper les versements aux taux de 5 0/0 l'an.

En se libérant à la répartition, on ne paie que 486 fr. 35 : le placement ressort ainsi à 5,12 0/0, sans la prime d'amortissement.

La cote officielle sera demandée. 26531

ÉLECTRICITÉ

Téléphones, Sonneries, Porte-Voix, etc., etc

SECURITÉ ABSOLUE !!!

Appareils de sûreté contre les vols, l'incendie, etc.

G. LEMPIRE, électricien-spécialiste

entreprend l'installation complète des appareils de sécurité contre le vol, l'incendie, etc.

Avertisseurs d'incendie à réglage automatique s'adaptant aux installations de sonneries électriques existantes.

Serrures et Gâches électriques.

Contacts de sûreté pour portes, fenêtres, *coffres-forts*, tiroirs, etc.

Contacts de sûreté doubles ressorts, sonnant repoussant, pour trappes, *coffres forts* persiennes, cu isées, etc.

Filsavertisseurs d'incendie et d'effraction, faisant fonctionner la sonnerie dès qu'on veut les couper.

Microphones espions pour entendre tout ce qui se dit dans un magasin, bureau atelier, cuisine, etc. Cet appareil peut se placer sous une tapisserie ou derrière un meuble.

S'adresser 16, Boulevard de Paris ROUBAIX. 23244

BULLETIN INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 30 avril.

Le cours de l'or est à 350 ./. piastres papier monnaie.

MARCHES D'IMPORTATION

Le Havre, 2 mai, 9 h. 25 matin.
(par télégraphe)

Voici le résumé de la huitaine :
Arrivages : 56 balles Buenos-Ayres.
Ventes : nulles.
Expéditions : 664 balles Buenos-Ayres.
Stock : 8.744 balles Buenos-Ayres, dont .. b. nouv. tente ; 848 b. Montevideo ; b. Maroc ; 1.232 b. Chili ; 44 b. Pérou ; 348 b. Algérie ; 50 b. Espagne. . b. Bande Orientale ; . b. Smyrne ; .. b. Guayaquil ; 194 b. Levant ; 13 b. des Indes ; 3.707 b. Russie ; b. Tunisie ; .. b. Rio-Janeiro ; . b. Curaçao et .. b. poil de chameaux.

A terme : ventes 1.400 balles, de 161 à 165.50. La clôture est soutenue avec acheteurs et vendeurs à la cote.

Le Havre, 1er mai.
(De notre correspondant particulier)

Laines. — Aujourd'hui marché calme, la cote a été laissée sans changement ce matin. En disponible on a traité des Algérie débris à 105 fr.

Cette après-midi la cote a encore été laissée sans changement : marché soutenu.

A terme on a vendu 225 balles dont détail suit : 50 b. Buenos-Ayres sur juin à 162, 125 b. dito sur août à 164 et 50 b. dito sur décembre à 164.

On clôturait comme suit : mai 161, juin 162, juillet 163, août 164, septembre 165, octobre 165.50, novembre 166, décembre 164, janvier 162, février 162.

Anvers, 2 mai.
(par télégraphe)

En disponible, il a été traité 37 balles Plata et b. Australie.

Liverpool, 1er mai.

Laines des Indes. — La prochaine série d'enchères commencera le 25 mai. Arrivages depuis la dernière série, 16.814 balles ; Anciennes existences tenues par importateurs, 1.198 balles ; Anciennes existences en secondes mains (environ) 500 balles ; Total 18.512 balles.

Il n'y a encore pas de changement à signaler dans la tenue des laines anglaises dont les cours restent tels quels.

Les nouvelles de fabrique sont bonnes et l'industrie lainière continue assez active.

Il y a toujours un bon petit courant de détail à enregistrer en provenances étrangères ici à prix fermes.

MARCHÉS DE CONSOMMATION

FRANCE

Bradford, 30 avril.

Laines. — Il n'est pas extraordinaire, après la cloture des ventes de Londres, que le marché des laines coloniales soit plus faible.

Il n'y a pas de changement dans les cours, ni pour les croisés, mais moins d'affaires sont offertes et les acheteurs sont disposés à retarder leurs achats jusqu'à ce qu'ils aient vu si les cours peuvent être maintenus.

En laines anglaises également, l'ensemble des affaires nouvelles n'est pas important, mais les prix sont fermes et les lots de choix ne se trouvent pas facilement. Les stocks réduits ici et dans la contrée donnent confiance que les cours actuels seront appliqués à la nouvelle tonte.

Fils. — Quelques négociants exportateurs ont des ordres à placer, mais ils sont limités trop bas pour les filateurs et il n'est est pas résulté beaucoup de nouveau contrats.

Les fils qu'on livre maintenant avaient été achetés avant la hausse des prix, et les consommateurs semblent vouloir renouveler leurs ordres sur les anciennes cotations. Mais les machines sont bien alimentées et les filateurs ne sont pas près de réduire leurs cotations en présence de la fermeté de la laine brute. Tous les fils destinés au commerce du pays sont l'objet d'une demande active de la consommation.

Les mohairs ont encore une tenue plus calme.

Tissus. — Les négociants montrent de l'activité pour les tissus de la place et une bonne moyenne d'affaires a été traitée, partie pour le pays, partie pour l'exportation. L'alarme causée par les effets du tarif Mac-Kinley diminue.

SITUATION DES TRAITÉS DE COMMERCE

Les traités de commerce les plus importants des Etats européens qui ont été dénoncés jusqu'à aujourd'hui, sont les suivants :

L'Empire d'Allemagne a dénoncé son traité avec la Suisse (23 mai 1881), ainsi que la convention additionnelle (11 novembre 1888.)

L'Autriche Hongrie a dénoncé son traité avec la Suisse (23 novembre 1888.)

L'Espagne a dénoncé ses traités avec l'Autriche-Hongrie (3 juin 1880, prolongé le 27 décembre 1887), la Belgique (4 mai 1878, prolongé le 23 juillet 1887), l'Empire d'Allemagne (12 juillet 1883, prolongé le 28 août 1886) avec le traité additionnel (10 mai 1885), la Grande-Bretagne (26 avril 1886), l'Italie (26 février 1888), les Pays-Bas (8 juin 1887), la Suède et la Norvège (15 mars 1883, prolongé le 18 janvier 1887), la Suisse (14 mars 1883, prolongé le 27 juin 1887).

La France a dénoncé ses traités avec la Belgique (du 31 octobre 1881), l'Espagne (6 février 1882), les Pays-Bas (19 avril 1884), le Portugal (19 décembre 1881), la Suède et la Norvège (30 décembre 1881), la Suisse (23 février 1882).

Le Portugal a dénoncé ses traités avec la Suisse (traitement de la nation la plus favorisée, (6 décembre 1873) et avec l'Empire d'Allemagne (2 mars 1872).

La Suisse a dénoncé son traité avec l'Italie (23 janvier 1889).

Par suite de la dénonciation, tous ces traités durent encore jusqu'au 1er février 1892, c'est-à-dire qu'ils expirent avec le 31 janvier 1892, à l'exception cependant de ceux entre la Suisse et l'Autriche (expiration : 2 février 1892), entre la Suisse et l'Italie (expiration : 12 février 1892) entre l'Espagne et la Grande-Bretagne, ainsi qu'entre l'Espagne et les Pays-Bas (ces deux traités expirent le 30 juin 1892).

La Roumanie a dénoncé ses traités avec l'Allemagne (14 novembre 1887 et 1er mars 1887), la Belgique (14 août 1880), la Grande-Bretagne (5 avril 1880 et 26 novembre 1886), l'Italie (23 mars 1878) et la Suisse (7 juin 1886).

Ces traités ne sont plus valables que jusqu'au 10 juillet prochain. La durée de ceux avec la Belgique et l'Italie, qui, ensuite de la dénonciation, auraient expiré le 13 mars déjà, a été prolongée jusqu'au 10 juillet par arrangement spécial.

La Serbie a dénoncé son traité avec la Grande-Bretagne (26 janvier 7 février, 1880) et la déclaration du 4 juillet 1880. Ces actes cessaient d'être en vigueur le 18 mai 1890 mais ils ont été remplacés le 2/14 février 1890 par un arrangement basé

MARCHÉS A TERME

Cours du 2 Mai 1891

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. à fabrique — Cote précéd	Cote dujour	TYPE 2 Qualité courante — Cote précéd	Cote dujour	TYPE BF — Cote précéd	Cote dujour	Peignés d'Australie — TYPE A — Cote précéd	Cote dujour	TYPE B — Cote précéd	Cote dujour	TYPE C — Cote précéd	Cote dujour	TYPE AB — Cote précéd	Cote dujour	ANVERS (par télégraphe) — Peignés Buenos-Ayres — Belge T — Cote précéd	Cote dujour	Allemands B — Cote précéd	Cote dujour	Allemands M — Cote précéd	Cote dujour
Janvier																	5.45	5.45		
Février																	5.45	5.45		
Mars																				
Avril																				
Mai	5.50		5.30	5.30	5.20								5.80		5.30	5.30	5.30	5.30	5.40	5.40
Juin	5.50	5.525	5.35		5.20								5.85				5.40	5.40	5.50	5.50
Juillet	5.55	5.55	5.35		5.25								5.85				5.425	5.425	5.525	5.525
Août	5.575	5.575	5.38		5.25								5.875				5.45	5.45		
Septembre	5.60												5.875				5.45	5.45		
Octobre	5.625	5.625											5.875				5.45	5.45		
Novembre																	5.45	5.45		
Décembre																	5.45	5.45		

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers — Cote précéd marcks	Cote dujour marcks	TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers — Cote précéd marcks	Cote dujour marcks	REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique — Cote précéd	Cote dujour	TYPE 2 Qual. courante — Cote précéd	Cote dujour	TYPE SUPRA irréductible — Cote précéd	Cote dujour	Peignés d'Australie — TYPE A Qual. courante à chaîne — Cote précéd	Cote dujour	TYPE B Qual. b. moyenne à trame — Cote précéd	Cote dujour	TYPE C Qual. seconde à trame — Cote précéd	Cote dujour	LAINES BRUTES — LE HAVRE par télégraphe — B.-Ayres Prima b. cour. 38 0/0 — Cote précéd	Cote dujour	ANVERS par télégraphe — B.-Ayres Prima courante 34 0/0 — Cote précéd	Cote dujour
Janvier	4.425	4.45															1.62	1.62		
Février		4.45																		
Mars																				
Avril																				
Mai	4.35	4.35															1.61	1.61		
Juin	4.375	4.375															1.62	1.62		
Juillet	4.40	4.40															1.63	1.63		
Août	4.425	4.425															1.64	1.64		
Septembre	4.425	4.425															1.65	1.65		
Octobre	4.425	4.45															1.655	1.655		
Novembre	4.425	4.45															1.66	1.66		
Décembre	4.425	4.45															1.67	1.67		